



Réf.: SCBD/STTM/JM/SB/va/68785

16 Septembre 2009

NOTIFICATION¹

Quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-14), 10 - 21 mai 2010, Nairobi, Kenya

Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-14) se tiendra du 10 au 21 mai 2010 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à Nairobi, au Kenya.

Je suis heureux de joindre l'ordre du jour provisoire ci-joint adopté par le Bureau du SBSTTA-14 lors de sa réunion tenue à Berlin les 26-27 novembre 2008. La documentation de pré-session de la réunion sera rendue disponible dès que possible et, en tout cas, au plus tard trois mois avant la réunion. Les documents d'avant session et des informations pour les participants seront également accessibles sur le site de la Convention: <http://www.cbd.int>.

Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties, la désignation des représentants pour assister à la réunion du SBSTTA-14 devrait être soumise par des lettres officielles destinées au Secrétaire exécutif du Secrétariat et envoyées, de préférence par voie diplomatique, par fax (+1 514-288-6588) ou comme pièces jointes à un courrier électronique à secretariat@cbd.int le plus tôt possible, mais **au plus tard le 30 mars 2010**. Sans une notification officielle des représentants des Parties contractantes désignés pour assister à la réunion, indiquant les noms, les titres et les coordonnées des délégués, y compris le chef de la délégation, l'accréditation ne sera pas possible.

Selon la disponibilité des contributions au Fonds d'affectation spéciale, le Secrétariat **financera la participation d'un représentant de chacun des pays éligibles**. Les Parties à la Convention, éligibles, qui veulent solliciter cette assistance sont priées d'informer le Secrétariat du nom et des coordonnées de la personne désignée à recevoir ce soutien financier, le plus tôt possible, **soit avant le 6 mars 2010**. Le Secrétariat ne pourra répondre positivement aux demandes de financement reçues après la date limite.

En raison du renforcement des procédures de sécurité pour les voyageurs et des contraintes budgétaires, et afin de permettre à un maximum de pays de participer aux réunions, le Secrétariat utilisera des billets d'avion à prix spécial pour les délégués dont il paie les coûts du voyage. Cette situation impose des restrictions concernant les changements de nom du passager, de la date et de l'itinéraire de voyage.

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

Aux points focaux nationaux du SBSTTA



C'est pourquoi il ne sera pas possible pour le Secrétariat de répondre aux demandes de changement de noms reçues après le **6 mars 2010**.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire exécutif



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/1
1 Juillet 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion
Nairobi, 10 – 21 mai 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la mise en œuvre, le rapport et le suivi de l'objectif de 2010 :
 - 3.1 Examen approfondi de la mise en œuvre des programmes de travail sur:
 - 3.1.1 La diversité biologique des montagnes
 - 3.1.2 La diversité biologique des eaux intérieures
 - 3.1.3 La diversité biologique marine et côtière
 - 3.1.4 Les aires protégées
 - 3.1.5 La diversité biologique et les changements climatiques
 - 3.1.6 L'article 10 de la Convention (l'utilisation durable de la biodiversité) et l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba
 - 3.2 Examen de la troisième édition des Perspectives de la biodiversité mondiale, ses messages et ses implications;
 - 3.3 Propositions pour une mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;
 - 3.4 Examen des objectifs et cibles axés sur des résultats, et des indicateurs associés, et l'examen de leurs ajustements éventuels pour la période d'après 2010
4. Questions découlant d'autres décisions de la COP-9
 - 4.1 La diversité biologique agricole:
 - 4.1.1 Suite à donner aux demandes de la Conférence des Parties dans la décision IX/1
 - 4.1.2 Biocarburants et diversité biologique: examen des voies et moyens de promouvoir les effets positifs et minimiser les impacts négatifs de la production et l'utilisation de biocombustibles sur la biodiversité
 - 4.2 Examen des propositions relatives au programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides.

Afin de réduire au minimum l'impact des processus du Secrétariat sur l'environnement et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- 4.3 Diversité biologique des forêts: plan de travail conjoint avec le Secrétariat du FNUF et le rapport sur la coopération, le suivi de la diversité biologique des forêts et sur la clarification des définitions des forêts et types de forêt;
- 4.4 Poursuite des travaux sur les lacunes et les incohérences du cadre réglementaire international sur les espèces exotiques envahissantes introduites comme animaux domestiques, espèces d'aquarium et de terrarium, comme appâts vivants et aliments vivants et les meilleures pratiques pour aborder les risques associés à leur introduction,
- 4.5 Initiative taxonomique mondiale: résultats et enseignements tirés des évaluations des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités;
- 4.6. Mesures d'incitation (article 11): cas de bonnes pratiques provenant de différentes régions sur l'identification et l'élimination ou l'atténuation des effets pervers, et la promotion de mesures positives d'incitation.
- 4.7 Questions nouvelles et émergentes
5. Voies et moyens pour améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ; et
6. Adoption du rapport et clôture de la réunion.
